

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 05 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Anicet AGBOTON, Maire.

Présents : Anicet AGBOTON, Sophie BEAUNE, Gérard CAPBLANQUET, Hélène CHOMETTE, Franck COMPAN, Pierre-Jean DE MORGAN, Christophe DOUSSIN, Vanessa SEVEL, Joël TOURNIER,

Absents excusés : Aurélie GOSSET, Gaël TOUYA

Date de la convocation : 31/10/2025

Secrétaire de séance : Hélène CHOMETTE

Ordre du Jour :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal
- 2 – Présentation du rapport annuel 2024 du SIECT
- 3 – Autorisation d'ester en justice
- 4 – Autorisation de recrutement d'un agent recenseur
- 5 – Informations diverses : logements communaux, résultats audit RH, portage de repas de la fête du village, fin d'année du personnel communal
- 6 – Questions diverses

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal :

L'ensemble des conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

2 – Présentation du rapport annuel 2024 du SIECT :

Monsieur le Maire présente en séance le rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, pour l'année 2024.

Les conseillers municipaux sont invités à en prendre connaissance.

3 – Autorisation d'ester en justice :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'action en justice de Madame COT concernant un fossé longeant sa propriété.

Monsieur le Maire précise que, dans le schéma d'assainissement communal, ce fossé est un « fossé mère », permettant l'évacuation des eaux de la partie haute du village.

Madame COT a été reçue plusieurs fois par Monsieur le Maire à ce sujet. Malgré les propositions de trouver une issue amiable, elle a fait le choix de porter l'affaire devant la justice. Elle demande en premier lieu, une expertise judiciaire.

Après discussion, les conseillers décident de demander l'avis de notre avocat concernant l'issue de ce dossier. En particulier sur l'opportunité d'engager des frais, dans le cadre de cette demande d'expertise.

4 – Autorisation de recrutement d'un agent recenseur :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux que la commune procédera à son recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026.

Il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent recenseur pour effectuer cette mission.

Les conseillers municipaux autorisent Monsieur le Maire à recruter un agent recenseur.

5– Informations diverses :

- ✚ Logements communaux : Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux des informations relatives à l'état des appartements communaux : humidité importante dans le studio. Des infiltrations d'eau sont suspectées, au niveau du trottoir bordant l'appartement. Infiltration d'eau dans l'appartement du premier étage du presbytère. Les investigations sont en cours. Changement de VMC dans le même appartement. Des travaux ont été réalisés, dans les appartements sous portage EPF : remise aux normes électriques, installation de chauffage au gaz, plomberie (en cours). Certains locataires ont demandé un changement du système de chauffage au gaz.
- ✚ Résultats de l'audit RH : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire une mise à jour réglementaire des dossiers du personnel, une actualisation des clauses de certains contrats, et la création de fiches de postes. Un débat s'engage sur les difficultés de recrutement que connaît la commune, au vu du volume horaire proposé, pour les agents techniques.
- ✚ Portage de repas de la fête du village : Madame Vanessa SEVEL annonce qu'une dizaine de repas de la fête seront distribués aux personnes ne pouvant se déplacer.
- ✚ Fin d'année du personnel communal : Madame Vanessa SEVEL informe l'assemblée que des chèques-cadeau seront distribués au personnel communal.
- ✚ Subvention de l'Etat concernant la maison de santé : le solde de la DSIL est toujours en attente de versement.
- ✚ Révision des listes électorales : Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'il a procédé à des radiations concernant les personnes qui ont quitté définitivement la commune.
- ✚ Conseil d'école à Saint-Elix : il a été demandé de reconduire le lot offert par la commune l'an dernier, pour le loto de l'école, ce qui a été accepté par les conseillers.
- ✚ Signalisation horizontale et verticale : des panneaux ont été mis en place, notamment pour la côte des estachaires, ainsi qu'une signalisation « zone 30 » au village.
- ✚ Recrutement d'un agent technique : la commune va procéder au recrutement d'un agent technique sur un emploi permanent, pour le printemps prochain.

6 – Questions diverses :

- ✚ Monsieur Gérard CAPBLANQUET demande l'autorisation de rafraichir la maison des associations, en procédant à quelques travaux d'aménagement et de peinture. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'y est déclaré favorable, lors de l'assemblée générale du Foyer Rural.

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,
La séance est levée à 22h15
Pour copie conforme
Le Maire,
Anicet AGBOTON

Le secrétaire de séance
Hélène CHOMETTE